

1^{er} PROJET

AVIS PUBLIC

Règlement no 654-2018-01 modifiant le règlement de zonage no V 654-2017-00 (Zone HAB.45)

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire tenue le 16 avril 2018, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement numéro V 654-2018-01 modifiant le règlement de zonage numéro V 654-2017-00 (Zone HAB.45).

Objets du projet de règlement :

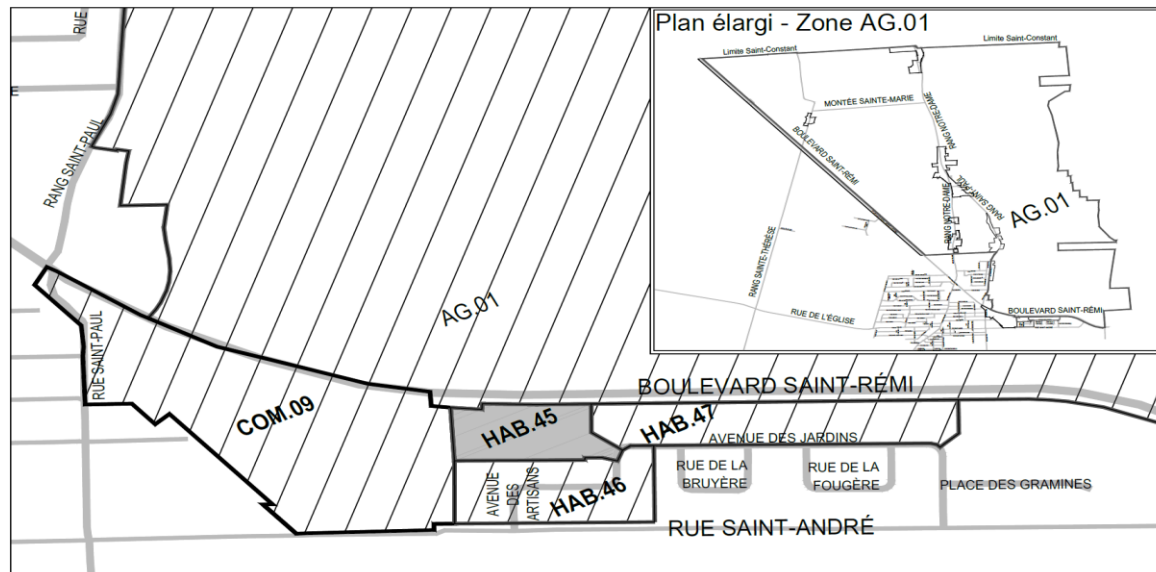
Le règlement a pour but :

- d'abroger et remplacer la grille des spécifications de la zone HAB.45 par la grille des spécifications de la même zone jointe à l'annexe « A » du règlement afin :
 - de retirer des usages autorisés les bâtiments d'habitation multifamiliale;
 - de permettre les bâtiments d'habitation unifamiliale de type jumelé et contigu;
 - de réduire à 10 mètres la distance entre un bâtiment et la ligne d'emprise de la route 221;
 - d'autoriser les conteneurs à matières résiduelles en cour avant, à 3 mètres d'une ligne de terrain conditionnellement à ce que le conteneur soit ceinturé d'un enclos et d'un aménagement paysager;
- d'ajouter la possibilité de conteneurs pour matières résiduelles semi-enfouis en cour avant dans un projet intégré selon certaines normes d'implantation.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **mardi, 22 mai 2018 à 20h00** à la Mairie de Saint-Rémi, 155 rue de la Mairie. Au cours de cette assemblée, la mairesse ou une personne désignée expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

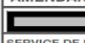
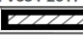
Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la soussignée, du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 et le vendredi de 8h00 à 13h00.

Le projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.



EXTRAIT - ZONAGE ACTUEL

PROJET DE RÈGLEMENT V654-2018-01
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE V654-2017-00

 ZONE CONCERNÉE  ZONE CONTIGÛE

SERVICE DE LA PLANIFICATION DU TERRITOIRE

DATE:	
RÉFÉRENCE:	N/A
ECHELLE:	Aucune
PLAN	1 DE 1

LE RÉSUMÉ DU PROJET ET LES PLANS PEUVENT ÊTRE CONSULTÉS AU SERVICE DE LA PLANIFICATION DU TERRITOIRE DE LA VILLE AUX HEURES ORDINAIRES DE BUREAU.

DONNÉ À SAINT-RÉMI, ce 11 mai 2018

Diane Soucy, OMA
Greffière